

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023

Date de convocation : 6 février 2023

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11

Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Anne LANGARD (sans pouvoir), Nadine LECOMTE (avec pouvoir donné à Evelyne HUROT), Karine MAUREY (avec pouvoir donné à Linda GUITTET), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 11
Membres représentés : 2

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Linda GUITTET

OBJET : CIMETIERE COMMUNAL – REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

La commune a fait le constat que plusieurs concessions perpétuelles se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise des concessions est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 223-18, et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile, et a été engagée dans notre cimetière le 11 janvier 2019 (date du premier constat d'abandon) et vise 10 concessions figurant sur la liste ci-annexée.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite à Monsieur le maire de prendre un arrêté de reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2223-17, L. 223-18, R. 2223-12 et R. 2223-23,

Considérant que :

- Les concessions dont il s'agit sont perpétuelles ou centenaires et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté à cinq reprises (les 11/01/2019, 08/07/2019, 31/01/2020, 08/04/2021 et 18/10/2022),

- Cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est en outre nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De dire que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste ci-annexée sont reprises par la commune, et que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions,
- D'autoriser Monsieur le maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "COMMUNE de FONTAINE-sous-BEAULIEU" at the top and "(Seine-Maritime)" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms. To the right of the stamp, there is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "M. Le...".

Annexe à la délibération n° 2023/06 du 10 février 2023

Liste des concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon

N° de concession	Emplacement	Titulaire de la concession	Date de début	Durée	Occupants
/	GG1	LEBORGNE Alphonse	08/04/1941	Centenaire	LEBOURGEOIS Joséphine LEBORGNE Alphonse
/	GI4	Inconnu	/	Perpétuelle	Mme CORDIER, conjointe de M. MONNIER (1859-1938)
/	GI5	Mme Vve MONNIER Aimable	10/03/1919	Perpétuelle	MONNIER Aimable (1849-1918)
/	GJ1	inconnu	01/01/1916	Perpétuelle	VOISINET A. (décès en 1916)
/	GJ2	Inconnu	16/08/1922	Perpétuelle	VOISINET née MORIN (décès en 1922)
/	GK1	inconnu		Perpétuelle	Jean-Baptiste (décès en 1945)
/	DA3	MAISONNEUVE Alfred	27/12/1950	Centenaire	VOLANT Richard (1944-1945)
/	DF1	inconnu		Perpétuelle	Mme MORISSET (1876-1966)
/	DF5	inconnu	inconnu	Perpétuelle	BAIZE Jules (1903-1961)
/	Entrée	inconnu		Perpétuelle	DEBRUYNE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITE

COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX
PLACE DE LA REPUBLIQUE
76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX

DATE ENVOI : 13/02/2023

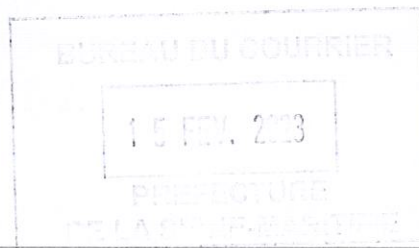
Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Restauration de l'église – Attribution des lots 1 et 3 du marché de travaux	Délibération n° 2023/01	
Restauration de l'église – Attribution du lot 4 du marché de travaux	Délibération n° 2023/02	
Travaux de restauration de l'église – Demandes de subventions auprès de l'Etat DETR/DSIL, de la DRAC et du Département – Demande de mécénat auprès de la Fondation du Patrimoine – Approbation du plan de financement prévisionnel	Délibération n° 2023/03	
Ouverture d'un compte EMMY pour le dépôt des CEE	Délibération n° 2023/04	
Convention de prestation « Destruction de nids de frelons asiatiques » avec la société Allô la guêpe	Délibération n° 2023/05	
Cimetière communal – reprise des concessions en état d'abandon	Délibération n° 2023/06	
Avis sur le projet de RLPi arrêté par la Métropole Rouen Normandie	Délibération n° 2023/07	
Modification du RIFSEEP – Part fixe IFSE	Délibération n° 2023/08	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :



[Handwritten signature in blue ink]

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :



**** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture***